

SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE



Photo : <http://static.ladepeche.fr/c>

Alors que des mesures de simplification administrative commencent timidement à se mettre en place dans le pays, je vous propose un contre exemple extrait de la rubrique “courrier des lecteurs” du Canard enchaîné en date du 10 décembre 2014.

Qu’il faille signaler à votre nouvelle mairie que vous venez d’emménager et que vous souhaitez désormais y être inscrit pour voter, passe encore; mais que vous soyez obligé de fournir dans votre commune de naissance des documents prouvant que vous y habitez alors que cette même commune en sait long sur vous (N° de français, adresse, âge, sexe, date de naissance et plus si nécessaire notamment par croisement de fichiers) et qui plus est peut se dispenser de tous ces renseignements, on peut se demander naturellement si elle ne se moque pas de ses administrés en exigeant des documents parfaitement injustifiés. Ubuesque ! 😊 J’espère qu’on est plus malin à la mairie de Pont-Scorff. Voir l’article ci-dessous qui vous épargnera peut-être quelques démarches inutiles. Bonne semaine à tous.

ise ^{CE} 10/12/14



POUR ses 18 ans, Nicolas a reçu une missive de sa mairie, très prévenante, l'invitant à s'inscrire sur les listes électorales. La démarche à suivre ? Très simple : *« Vous devez vous présenter en mairie, muni d'une pièce d'identité, d'une attestation de domicile rédigée par l'un de vos parents et d'un justificatif de domicile à leur nom de moins de trois mois. »*

Et si Nicolas n'a pas le temps de se déplacer ? *« Vous serez, suivant les instructions du ministère de l'Intérieur, inscrit d'office. »* Bref, il a le choix : s'il se présente, il est inscrit et, s'il ne se présente pas, il est inscrit.

Le maire explique : *« Nous souhaiterions toutefois que vous procédiez vous-même à votre inscription, avec les pièces précitées. En accomplissant cette démarche, vous marquez votre entrée dans la citoyenneté. »*

Et dans les joies de la simplification administrative.

Claudine Alizon